



Institut

Marie Immaculée-Montjoie

École fondamentale et École primaire

Rue des Résédas, 47 - 51 – 1070 Anderlecht

☎ 02/520.29.33 - 📠 02/523.04.30

Liste du matériel 2017-2018 pour la 2^e année primaire

Il est indispensable de vérifier régulièrement le bon état du matériel... A remplacer, si nécessaire.

Voici la liste du matériel qu'il est vivement conseillé d'avoir dès le premier jour d'école !



Ce qu'il faut aux élèves :

• Un cartable **rigide et léger** pouvant contenir une farde DIN A4 (**pas de sac à dos ni de cartable à roulettes car dangereux et trop lourd**)

• Un plumier à élastiques contenant :

- 2 crayons noirs EVOLUTION HB n°2
- 1 stylo Pelikano junior avec cartouches de rechange
- des crayons de couleur de qualité (boîte de 20)
- 1 bic à 4 couleurs
- une paire de ciseaux DE BONNE QUALITE (au bout arrondis)
- un taille-crayon (avec boîte)
- 2 bâtons de colle blanche – 43 gr (Pritt, Kangourou, UHU) : PAS DE COLLE LIQUIDE
- 1 gomme de bonne qualité
- des magicolors de qualité (boîte de 20)



• une boîte d'aquarelles (pastilles) de marque Pelikan + 2 pinces

• un jeu de cartes

• 2 grandes fardes à levier A4 (dos 8 cm) : une bleue et une rouge

• 1 protège documents 100 vues (1 bleu)

• Une latte de 30 cm (transparente, rigide et non pliable !!!)

• 2 rouleaux essuie-tout + 2 boîtes de mouchoirs

• Dictionnaire EUREKA ("dès 7 ans", magasins CLUB/FNAC)

• 10 fardes devis glissières A4 (2 rouges, 2 vertes, 2 jaunes, 2 bleues + 2 autres couleurs au choix)

• 100 chemises en plastique

• 1 tableau Velleda (19 x 26 cm) + 4 marqueurs Velleda effaçables - fin (0,8 mm)

• 1 farde à rabats à élastiques



→ **Le matériel doit être marqué au nom de l'enfant.**

Education physique :

• Short bleu

• T-shirt IMMI (en vente à l'école au prix de 9,00 €)

• Pantoufles et chaussettes blanches

Dans un sac marqué

Natation :

Un maillot de bain facile à mettre (1 pièce pour les filles)

Le bonnet est fourni par l'école

A payer en début d'année

• Abonnement à la revue scolaire BONJOUR (voir tarif au début de l'année) **OBLIGATOIRE**

Tous les paiements se font obligatoirement par virement bancaire via factures sur base du bon de commande.

Déjeuner tartines :

- Un sac solide
 - Une boîte à tartines
- } **le tout marqué**

Modification importante de notre projet d'établissement :

Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et sur recommandation du Centre de Santé, nous vous informons que notre équipe éducative a modifié le volet santé de son projet d'établissement 2017-2020 qui précise dorénavant au point E : ***"Dans cet esprit, chaque enfant de l'école consommera de l'eau comme boisson unique. Les berlingots de jus et autres boissons sucrées ne sont pas autorisés."***

Vous comprendrez donc qu'à partir du 1^{er} septembre 2017, il sera interdit d'apporter d'autres boissons que de l'eau ou du lait.

Nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche et de respecter scrupuleusement cette nouvelle disposition.

Merci.